

RÈGLEMENT INTERIEUR

DANSE LOISIRS LANDSER

1 - Inscription ou ré-inscription (en septembre ou pendant l'année en cours)

- ✓ Une fiche d'inscription et une autorisation de sortie de cours doivent être remplies et signées par la personne responsable de l'enfant.
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile est demandée lors de l'inscription.

2 - Présence et absence des élèves

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. **Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.** Le professeur notera systématiquement en début de cours les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs. L'animatrice et l'association sont civilement responsables des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et des démonstrations, et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire immédiatement après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

3 - Cotisation

- ✓ Carte de membre : tout élève devra acquitter une cotisation à l'association Danse Loisirs Landser de 14 € (25 € pour les + de 18 ans) par /an.
- ✓ Danse moderne : La pratique des cours s'élève à 135 € par /an et pourra être réglée par espèces ou par chèque. Les chèques seront à l'ordre de Danse Loisirs Landser et doivent être remis au début de l'année. L'année est forfaitaire, toute année entamée depuis l'inscription est due.
- ✓ Danse de salon: la pratique des cours s'élève à 75€ / 10 séances de 1h30 en cours collectifs et 200€ / 10 séances en cours privés.
- ✓ Bachata et Salsa Cubaine : la pratique des cours s'élève à 75€ / 10 séances de 1h00.
- ✓ Danse Orientale : la pratique des cours s'élève à 75€ / 6 séances de 1h30.

En cas de non-paiement ou dossier d'inscription non à jour, la personne se verra refusée la pratique des cours.

4 - Certificat médical

Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est demandé (le certificat est valable 3 ans)

5 - Tenue Danse Moderne

La tenue suivante sera exigée à chaque élève :

- Aux cours de danse : ***une paire de ballerines noires. Les cheveux longs doivent être attachés.***
- Aux spectacles de danse : une paire de ballerines noires, des sous-vêtement blancs ou couleurs chairs (pour les adolescentes). Une liste sera distribuée avant les spectacles.

Pour les groupes « Roses » et « Capucines », une paire de baskets de danse **est obligatoire** pour les cours et les démonstrations. Ces baskets seront **achetés par l'association mais seront à la charge des danseurs.**

6 - Discipline

- ✓ La ou les animateurs sont les seules à décider du bon fonctionnement des cours et l'élève devra respecter ces dernières.
- ✓ La personne ne respectant pas les consignes se verra refuser la pratique des cours.
- ✓ Les animateurs et les membres du CA ont droit à la déconnexion. Ils ne sont pas tenus de répondre aux sollicitations en dehors du cours de danse dans un délai limité. Le mieux reste à leurs parler de vive voix.

7 - Stage et formation

L'animatrice peut prétendre à la poursuite d'une ou plusieurs formations de remise à niveau ou de nouvel apprentissage par an.

8 - Divers

- ✓ L'accès dans la salle pendant les cours, est interdit aux personnes étrangères à l'association.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, une tierce personne de Danse Loisirs Landser peut être présente à chacun des cours.
- ✓ Il est interdit de faire entrer au sein du bâtiment où se dérouleront les cours tout objet, tout produit ou toute denrée ... pouvant nuire au bon déroulement des cours.
- ✓ Les téléphones mobiles devront être mis en veille pendant les cours.
- ✓ L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels n'intervenant pas dans la pratique du sport.
- ✓ Pour ne pas perturber les enfants et pour le bon déroulement des cours, nous demandons aux parents ou accompagnateurs d'avoir la gentillesse de bien vouloir quitter la salle après les avoir déposés.
- ✓ En cas d'accident lors d'un cours/spectacle de danse, Danse Loisirs Landser ne peut être tenue pour responsable dès lors que la carte de Membre n'a pas encore été acquittée.
- ✓ L'accès à la salle de danse ne peut se faire qu'à pied, le chemin menant à la salle étant interdit à tout véhicule.